

PREFET du VAR

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DE LA REGLEMENTATION

BUREAU DES ELECTIONS ET DES PROFESSIONS REGLEMENTEES

Affaire suivie par Claudine NIVIERE

Tél : 04-94-18-82-87 uniquement les mardis et jeudis matin de 9H00 à 12H00 .

Mél : à partir du formulaire de contact disponible sur www.var.gouv.fr

ACTIVITE DE REVENDEURS D'OBJETS MOBILIERS LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Le professionnel : brocanteur, antiquaire, ferrailleur, exploitant de dépôt-vente, maison de vente, garagiste (achat-vente de véhicules d'occasion), etc., qui souhaite vendre des objets mobiliers usagés est tenu de respecter une réglementation, qui comprend des conditions pour exercer cette activité (immatriculation au Registre du Commerce et déclaration en Préfecture préalables au début de l'activité) et l'obligation de tenir un registre de police appelé « **registre de brocante** » parafé par le commissaire de police ou le maire de la commune où est installée l'activité (cf **art 321-7** et **art R.321-3 à R.321-8** du Code Pénal).

L'attention du demandeur est appelée sur la nécessité de fournir un **dossier complet** accompagné **des pièces suivantes** :

1°) La demande établie sur le **Cerfa n° 11733*01, dûment complété, daté et signé, avec l'activité détaillée** (ex : achat et vente de véhicules d'occasions, vente de vêtements d'occasion, vente d'accessoires de mode d'occasion, etc)

2°) L'extrait original d'immatriculation au registre du commerce **K (commerçant indépendant) ou K Bis (sociétés)**, portant dans la rubrique « activité » une des mentions suivantes « **brocante, antiquités, occasion ou dépôt-vente** ».

3°) Justificatif de l'identité :

▪ **Pour une personne physique :**

- de nationalité française (ou ressortissants membres de l'Espace Economique Européen) : carte d'identité ou passeport, en cours de validité.
- de nationalité étrangère : titre de séjour en cours de validité **portant la mention autorisant l'activité demandée.**

▪ **Pour une personne morale :**

- la demande devra être établie par le **gérant (ou les co-gérants) de la société** et accompagnée **des statuts** (enregistrés aux services fiscaux) précisant l'identité du représentant légal, la forme juridique, l'objet et le lieu du siège social de la société.

4°) Justificatif de la domiciliation de l'entreprise :

- Bail commercial ou titre de propriété,
- Contrat de location gérance avec avis de parution dans le journal d'annonces légales,
- Facture EDF-GDF ou d'eau (de moins de 6 mois) si domicile personnel
- pour les **commerçants ambulants** : le justificatif d'identité visé ci-dessus et copie de la carte de commerçant ambulant .

La transmission du dossier s'effectue **impérativement par voie postale** à l'adresse suivante :

PREFECTURE du VAR
DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DE LA REGLEMENTATION (D.C.R.)
BUREAU DES ELECTIONS ET DES PROFESSIONS REGLEMENTEES
Section des Revendeurs d'Objets Mobiliers
CS 31209
83070 TOULON CEDEX

→ **IMPORTANT :**

▪ **Pour un auto entrepreneur :**

les documents qui se substituent aux extraits d'immatriculation au registre du commerce K ou K Bis sont **la déclaration d'auto entrepreneur (formulaire P0 avec date et n° d'enregistrement) et le certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE) délivré par l'INSEE de moins de 3 mois.**

▪ **Pour la vente de bijoux anciens ou d'occasions :**

il appartiendra au postulant de se mettre en rapport avec le « **service de la garantie** » : 4 quai de la Douane, BP 1459, 06008 NICE CEDEX 1 - Tél. : 09.70.27.87.81 – Fax : 04.92.00.83.37 – Courriel : garantie-nice@douane.finances.gouv.fr